



**Délibération du
Conseil Municipal du 20 mai 2025**

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

Date de convocation : 16 mai 2025

Secrétaire de séance : Aline CLAIRET

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à vingt – heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, BRUN-PEYNAUD Annick, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CLAIRET Aline, CHOULET Sébastien, DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves, PERRUQUON Séverine,

DEL 2025 05 03 – Délibération accordant une subvention exceptionnelle à l'association FESTI BULLY pour l'organisation des manifestations du 21 juin et du 8 décembre

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2025 de la commune,
Vu la demande de subvention déposée par l'association Festi Bully en janvier 2025, faisant état de trois manifestations : le 21 juin, le 8 décembre et une autre animation "Blindtest",
Considérant que l'association Festi Bully sollicite une subvention de 1500 € pour l'ensemble des trois manifestations,
Considérant que les manifestations du 21 juin et du 8 décembre sont des événements nationaux et contribuent à l'animation et à la cohésion sociale de la commune,

Entendu l'exposé, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 15 VOIX POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (M.GUIGON)

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Festi Bully pour l'organisation de la manifestation du 21 juin.

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Festi Bully pour l'organisation de la manifestation du 8 décembre.

DIT QUE l'association devra fournir les justificatifs concernant les dépenses engagées pour ces manifestations.

Excusés :

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

Monsieur Eric PONCET

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mai 2025 A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD

Secrétaire de séance
Aline CLAIRET